

M. PICKERSGILL: A la personne qui a radiodiffusé. On ne fait pas ce qu'on ne peut pas, mais rien nous empêche de faire ce qu'on peut.

M. KUCHEREPA: La peine ne serait pas imposée au candidat, mais au particulier en cause, sous forme d'amende.

M. CASTONGUAY: A mon avis, si vous entendez que cette infraction constitue une manœuvre frauduleuse, la peine sera plus sévère.

M. PICKERSGILL: Personnellement, j'estime que si cette peine peut être imposée à n'importe qui, et que tout Canadien qui agit de la sorte enfreint la loi, aucune station américaine ne laissera passer de tels programmes sur ses ondes. Je ne parle pas à la légère, car, après tout, les stations des États-Unis sont régies par un organisme d'État qui, dans ces circonstances, jugerait, à mon avis, que ce serait poser un acte peu digne d'un pays ami que d'autoriser la diffusion de ces programmes. Si nous décidons d'incorporer une telle disposition dans la loi, je ne pense pas qu'il soit bien difficile de voir à sa mise en application.

M. BELL (*Carleton*): Je suis d'accord. Le libellé de la loi britannique qui touche au même sujet ne comporte-t-il pas une disposition qui vise le point dont nous venons de parler?

M. PICKERSGILL: Oui, mais pour notre usage, il faudrait rayer l'expression «sans le consentement de la BBC».

M. CASTONGUAY: Le paragraphe (1) de l'article 36 se lit ainsi qu'il suit:

Nulle personne ne doit, dans le dessein d'influencer certaines personnes à déposer ou à ne pas déposer leur bulletin de vote lors d'une élection parlementaire, utiliser, ni aider, inciter, conseiller quelqu'un à utiliser, ni fournir l'occasion d'utiliser un poste de T.S.F. de l'extérieur du Royaume-Uni en vue de transmettre une émission relative à l'élection à moins que des dispositions n'aient été prises avec la *British Broadcasting Corporation* pour que cette émission soit captée et retransmise par cette Société.

M. PICKERSGILL: Si nous laissons tomber le dernier membre de phrase je pense que ce libellé nous conviendrait parfaitement. L'autre paragraphe porterait le numéro trois et celui-ci le numéro quatre, et ainsi toute la question serait réglée.

Le PRÉSIDENT: Nous ferions peut-être bien de changer l'expression «T.S.F.».

M. PICKERSGILL: Oui, pour employer l'expression canadienne que renferme la loi.

Le PRÉSIDENT: Alors, est-il convenu que M. Castonguay élaborera un projet de modification dans ce sens, que nous pourrions discuter au cours d'une séance ultérieure?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Au cours de notre réunion jeudi dernier, on a posé certaines questions au secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national. Je crois qu'il aurait des renseignements à fournir au Comité à ce sujet. Monsieur Lambert, à vous la parole.

M. LAMBERT: Monsieur le président, on m'avait posé une question sur les émissions différées et on avait formulé des observations à cet égard.

Au cours des deux dernières élections fédérales, certains postes de télévision ont transmis avec un peu de retard certaines émissions gratuites. Ces retards étaient attribuables aux installations pour hyperfréquences. Toutefois, puisque les micro-ondes s'étendent maintenant de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, les émissions gratuites qui seront accordées lors des prochaines élections fédérales seront diffusées simultanément par tous les postes reliés au réseau, et on tiendra compte du décalage de l'heure dans les Prairies et la Colombie-Britannique.

Cinquante-trois postes sont reliés au réseau à l'heure actuelle. Ceux qui ne le sont pas, se trouvent à Goose-Bay, au Labrador, à Dawson Creek, en Colombie-Britannique, et à Saint-Boniface (Manitoba) pour ce qui est du poste français. Lloydminster aura un nouveau poste prochainement mais il ne sera relié au réseau que vers la fin de 1961. On projette l'établissement d'une station à Prince-George (C.-B.) qui ne sera pas reliée au réseau.

Lors des présentes campagnes électorales en Saskatchewan au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, dans chaque province toutes les stations passent simultanément sur leurs ondes les émissions politiques gratuites, et c'est ce qui se fera aussi au cours de la prochaine campagne fédérale.